



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 09 novembre 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2021-11-09\_2506

Convention pluriannuelle de partenariat  
tripartite de l'EPT avec Creative Cluster  
et Silver Innov

L'an deux mille vingt et un, le 09 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 03 novembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absent		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. Dufour	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. Bounegta	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent <sup>(3)</sup>	Mme Cabillic <sup>(4)</sup>	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Absente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Représenté	M. Beucher	P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	Mme Troubat	P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Linek	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P

Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	M. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Lipietz	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Beneteau	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. Segura	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	Mme Vermillet	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Mraid	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Absente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent <sup>(1)</sup>	M. Id Elouali <sup>(2)</sup>	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Maitre	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représentée	Mme Osterrmeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. Lafon	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Boivin	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Lerude	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Taupin	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	Mme Bensarsa Reda	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. Conan	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	M. Delort	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	Mme Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. Thiam	P
Délégation Savigny-sur-Orge à titre consultatif	M. PELISSIER Pierre	Absent		
	Mme TOULLEC Jeannine	Absente		

(1) jusqu'à la délibération n° 2531 / (2) à partir de la délibération n° 2532

(3) jusqu'à la délibération n° 2533 / (4) à partir de la délibération n° 2534

### Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b> 6 sièges vacants : 1 Arcueil / 5 Savigny-sur-Orge			<b>96</b>
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2493 à 2531	53	37	90
2532 à 2533	52	38	90
2534 à 2541	51	39	90

## Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se positionne comme Silver territoire ayant impulsé le premier pôle de développement local de la Silver économie

Avec plus de 90 acteurs de l'innovation : Universités, écoles d'enseignement supérieur, pôles de compétitivité, clusters, acteurs de l'ESS, grandes entreprises... le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre se donne comme objectifs de favoriser les interactions entre ces acteurs et le développement de projets pluri-partenariaux permettant d'asseoir son positionnement de Territoire d'innovation et plus particulièrement dans le champ de ses Domaines d'Actions Stratégiques (DAS).

L'accompagnement et le soutien à l'émergence d'innovations ainsi que la création d'entreprises innovantes dans le Domaine d'Action Stratégique Santé- Bien être- Autonomie, constitue un objectif majeur pour le Territoire.

L'offre de services en matière d'incubation s'avère être le chaînon manquant du pôle local de développement de la silver économie. Aussi, Silver innov' avait informé le territoire Grand-Orly Seine Bièvre de ce besoin et de son souhait de se doter d'un incubateur afin d'ancrer dès le début les porteurs de projets et leur faire bénéficier de tout cet écosystème.

De ce fait le dispositif Autonom innov' a été créé en 2020. Sa première édition fut un grand succès. C'est pourquoi, l'EPT souhaite renouveler sa convention de partenariat avec Créative Cluster et Silver innov' pour mener à bien la deuxième édition de ce dispositif.

### Les partenaires :

#### Creative Cluster

L'association à but non lucratif, Creative Cluster, a pour objet d'encourager la création d'entreprises innovantes à forte compétence technologique et leur implantation à long terme dans les territoires qui les ont vu naître.

#### Silver innov'

Unique pépinière hôtel d'entreprises dédiée au bien vieillir, Silver innov' en tant qu'équipement public a pour mission d'accompagner et d'accélérer le développement des jeunes entreprises proposant des solutions innovantes dans le domaine de l'allongement de la vie et de l'autonomie.

#### Compte tenu

- de la convergence des besoins du Territoire Grand Orly Seine Bièvre, de Créative Cluster et de Silver innov',
- de la pluralité des acteurs de l'innovation du territoire et des grands projets institutionnels dans le champ de la SANTÉ · VIEILLISSEMENT · HANDICAP: clinique de l'autonomie, institut du handicap, Campus des Métiers et des Qualifications dans le champs de la silver économie, ...
- du succès de la première édition Autonom Innov' 2020-2021, ayant permis l'élaboration de projets concrets par les étudiants sur le thème du bien-vieillir ou du handicap.

Les conditions pour poursuivre le dispositif global d'accélération de l'innovation dans le champ de la silver économie : santé, handicap et maladies chroniques sont réunies.

De plus, ce dispositif soutient le "Projet de territoire" de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, en répondant aux objectifs de porter collectivement des projets de développement utile à la population.

Le dispositif Autonom innov' répond aux enjeux territoriaux suivants :

- Emergence d'innovations adaptées aux besoins du secteur SANTÉ · VIEILLISSEMENT · HANDICAP
- Création d'entreprises et d'emplois
- Sensibilisation des étudiants aux enjeux du vieillissement
- Valorisation des emplois du grand âge
- Enrichissement des formations/cycles sur l'entrepreneuriat
- Déploiement des innovations en direction de la population
- Réponse aux besoins des acteurs médico sociaux
- Aide à la prise en compte des enjeux environnementaux dès la conception des solutions
- Valorisation des acteurs du Grand-Orly Seine bièvre en tant que « Silver Territoire »

### **Ce dispositif global d'accompagnement de l'innovation est constitué de 3 phases :**

- **Un créathon** pour concevoir des innovations répondant effectivement aux besoins des seniors, soignants, aidants, acteurs médico-sociaux et autres acteurs agissant pour les seniors.
- **Un accélérateur** de projets pour accompagner jusqu'à la preuve de concept.
- **Un incubateur** pour accompagner la création d'entreprise.

Le lieu d'accueil de ce dispositif sera la pépinière Silver innov'.

Autonom innov' est d'ores et déjà soutenu par de nombreux acteurs territoriaux et nationaux : l'Université Paris Est Créteil (UPEC) dans le cadre de son projet de Campus des métiers de la silver économie, l'APHP Charles FOIX, le Gérard'If, Cap Digital, Médicen, Systématique, Materiaupôle, France Silver Economie, Cancer Campus, FutuAge, les Petits Frères des Pauvres, ...

Ce dispositif d'accélération de l'innovation à une vocation pérenne et pour remplir pleinement ses objectifs, il doit pouvoir se déployer et s'amplifier sur plusieurs années.

Pour définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif d'accélération de l'innovation dans les champs de la santé, du vieillissement, du handicap et des maladies chroniques, une convention de partenariat tripartite et pluriannuelle (du 1<sup>er</sup> Juin 2021 au 31 décembre 2023) est proposée entre ces 3 acteurs : l'EPT, Silver innov et l'association créative cluster.

Le budget global prévisionnel pour poursuivre le dispositif d'Autonom innov' s'élève à 180 000 € TTC.

### **Il est proposé que l'EPT cofinance ce programme à hauteur de 50 000 €.**

Ce cofinancement se réaliserait

- Dans le cadre de la convention tripartite objet de la présente délibération.
- Eventuellement, avec un cofinancement du programme européen FEDER ITI Seine-amont 2014-2020- prolongé jusqu'en juin 2022.

L'accessibilité à ce financement européen ne sera connue (communication région) qu'à la fin de l'année 2021-début de l'année 2022.

Afin que l'action Autonom innov 2 puisse s'engager dès à présent, il est défini dans la convention les modalités de versement de cette participation en fonction de la réalisation ou non de cette hypothèse.

## **DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

**Vu** la délibération n° 2018-02-13-914 du 13 février 2018 relative à la compétence développement économique ;

**Vu** la convention de partenariat Autonom innov' avec « Creative Cluster et Silver innov' »" destiné à l'accélération de l'innovation dans les champs de la santé, du vieillissement, du handicap et des maladies chroniques, ci-jointe ;

**Vu** la demande de subvention de l'association Créative Cluster

**Vu** les statuts de l'association,

**Considérant** que cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'EPT en matière de développement économique, de création d'emploi et de soutien à l'innovation

Entendu le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve la convention pluriannuelle tripartite 2021-2023 de partenariat entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, l'association Créative Cluster et l'EPL Silver innov' jointe à la présente délibération.
2. Autorise Monsieur le président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ou à défaut, son vice-président, à signer ladite convention et tous documents et avenants afférents à ce partenariat.
3. Décide du versement d'une subvention de 50 000 € pour la poursuite du dispositif d'Autonom innov' selon les modalités de versement définies dans la présente convention.
4. Dit que la dépense est inscrite au budget territorial de l'exercice 2021.
5. Prend acte de la reconnaissance de l'EPT en tant que membre de droit de l'association Créative Cluster tel que précisé dans la convention.
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Votes : Pour 90**

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 16 novembre 2021  
ayant été publiée le 16 novembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 12 novembre 2021  
Le Président

Michel LEFRETRE



## CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2021-2023

entre

# L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

# CREATIVE CLUSTER

# ET SILVER INNOV'

Pour la mise en œuvre d'un dispositif global d'accélération de l'innovation en

AUTONOMIE : SANTÉ · HANDICAP · MALADIES CHRONIQUES

2<sup>ème</sup> édition

## AUTONOM INNOV'



SANTÉ · HANDICAP · MALADIES CHRONIQUES



## Entre

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ayant son siège social au Bâtiment Askia situé au 11 avenue Henri Farman BP748 94 398 Orly aéroport, représenté par son Président en exercice, Monsieur Michel LEPRETRE, dûment habilité par la délibération du Conseil territorial n°2020-07-15\_1863 en date du 15 Juillet 2020

et désigné ci-après par « **EPT Grand-Orly Seine Bièvre** »,

D'une part,

L'association CREATIVE CLUSTER, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en préfecture du Val de Marne sous le n°W943003239 (avis publié au J.O. du 08.09.2012, annonce N°2012 0036 n° de Siret 792 548 067 00018), créée le 8 septembre 2012 ayant son siège social sise 11 rue Carnot - 94270 Le Kremlin-Bicêtre, représentée par Monsieur Yann Gozlan, dûment habilité à l'effet des présentes.

Et désignée ci-après « **Créative Cluster** ».

Et

L'Etablissement Public Local de Gestion de la plateforme Charles Foix,  
Dont le siège social est situé à Ivry-sur-Seine au 54 rue Molière,  
Numéro de SIRET 200 049 021 00013,  
Représenté par sa Présidente, Mme Marie PIERON, dûment habilitée à cet effet par une délibération n°2020 2020.12.11-156 du Conseil d'Administration en date du 11 Décembre 2020

Et désigné ci-après « **Silver innov'** »

D'autre part,

Et collectivement désignées « **les parties** »

Il est convenu ce qui suit :

## PRÉAMBULE

### L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

créé au 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris, est un établissement public territorial situé au sud de la Métropole, sur les départements de l'Essonne et du Val de Marne.

Avec 123 km<sup>2</sup>, 24 communes et 686 000 habitants, ce territoire est le plus grand de la métropole par sa superficie et son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants.

Ce nouvel établissement public exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique / Politique de la ville / Eau et assainissement / Gestion des déchets ménagers et assimilés / Elaboration d'un plan local d'urbanisme / Elaboration d'un plan climat-air-énergie / ...

Premier territoire et deuxième pôle économique de la MGP après Paris, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est un territoire à forts enjeux métropolitains, bénéficiant d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation).

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population : des enjeux sociétaux majeurs mobilisant sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre la société civile.

En continuité des actions qui ont été portées sur son territoire par les Villes et les anciennes Communautés d'agglomération, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre apporte un soutien au développement de l'innovation.

**Quatre « Domaines d'Activités Stratégiques »** (DAS) porteurs d'activités économiques et d'emplois ont été identifiés comme filières stratégiques en matière d'innovation : le numérique et industries connexes) - la Santé / Bien-être / Autonomie - la Ville de demain / ville durable – Agroalimentaire/ nutrition.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se positionne comme **Silver territoire** ayant impulsé le premier pôle de développement local de la Silver économie, impulsion plus particulièrement portée par la Ville d'Ivry sur Seine. Ce territoire, berceau de la gériatrie moderne avec l'implantation du CHU Charles Foix, longtemps le plus grand centre hospitalo-universitaire gériatrique d'Europe, a permis la création et le développement de trois structures phares du pôle local de développement :

- l'association FuturÂge, qui accompagne notamment les collectivités dans leur prise en considération des questions liées au vieillissement
- une association destinée à fédérer les acteurs économiques de la longévité, devenue Silver Valley
- la réalisation d'un équipement public ambitieux pour favoriser l'ancrage local : Silver innov'

Avec plus de 90 acteurs de l'innovation implantés : Universités, écoles d'enseignement supérieur, pôles de compétitivité, clusters, acteurs de l'économie sociales et solidaires, grandes entreprises... le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre se donne comme objectifs **de favoriser les interactions entre ces acteurs et le développement de projets pluripartenariaux** permettant d'asseoir son positionnement de Territoire d'innovation et plus particulièrement dans



le champ de ses Domaines d'Actions Stratégiques.

**L'accompagnement et le soutien à l'émergence d'innovations ainsi que la création d'entreprises innovantes dans le DAS Santé- Bien Être - Autonomie, constitue un objectif majeur pour le Territoire.**

## Créative Cluster

L'association à but non lucratif, Creative Cluster, a pour objet **d'encourager la création d'entreprises innovantes à forte compétence technologique et leur implantation à long terme dans les territoires qui les ont vu naître.**

Creative Cluster joue un rôle d'interface entre Creative Valley et les collectivités territoriales. Cette association a un rôle d'animation économique, d'accompagnement à l'innovation (expérimentation de produits) et à vocation à se structurer comme un Living Lab (laboratoire d'innovation ouvert dans la ville réunissant entreprises et territoires). Creative Cluster facilite en particulier la création de tiers-lieux, pour héberger et accompagner des entreprises de la nouvelle économie.

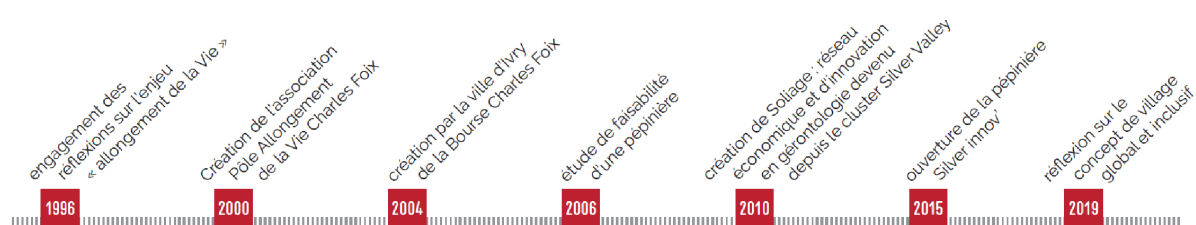
Elle porte aussi **le projet d'accompagner la mise à l'échelle de son travail d'incubation de projets santé initié en 2015 avec son partenaire Cancer Campus** en s'appuyant sur l'expertise de Creative Valley et ses nombreux programmes afin d'accompagner les porteurs de projet vers la création d'entreprise solide, leur business plan, leur structuration, leurs financements...

Dans cette dynamique Créative Cluster avait fait part de ce projet d'incubateur au Territoire Grand-Orly Seine Bièvre en vue d'être soutenu dans sa mise en œuvre.

## Silver innov'

Unique pépinière hôtel d'entreprises dédiée au bien vieillir, **Silver innov' est issue d'une mobilisation de longue date d'acteurs territoriaux pluridisciplinaires autour des questions de l'Allongement de la Vie.** Ainsi acteurs scientifiques, institutionnels, associatifs et collectivités locales ont dès les années 90 impulsé une réflexion afin de proposer une réponse innovante et favoriser la recherche, l'innovation, la création d'activités et d'emplois dans les gérontechnologies, mais aussi faire bénéficier ces avancées à la population locale.

Est ainsi né le premier pôle local de développement dédié aux questions du vieillissement structuré autour de l'hôpital Charles Foix, longtemps le plus grand CHU de gériatrie d'Europe et dont Silver innov' est la solution immobilière pour un accompagnement et un ancrage local des entreprises innovantes.



**Equipement public, Silver innov' a pour mission d'accompagner et d'accélérer le développement des jeunes entreprises proposant des solutions innovantes dans le domaine de l'allongement de la vie et de l'autonomie.**

Silver innov' accompagne individuellement et via des ateliers d'information collectifs, développe des partenariats pour accélérer et expérimenter les solutions des startups, anime la communauté, ...

**Lieu de convergence** de la Silver économie en Île-de France, de grands acteurs de la Silver économie y sont implantés : FutureÂge, Silver Valley, On médio... Elle accueille de grands **évènements** tels que la Bourse Charles Foix, le jury des trophées de la Silver économie, des afterworks de la silver économie, les thés de l'innovation, ...

Silver innov' c'est 4000 m<sup>2</sup> hautement performant offrant : 65 bureaux privatifs, coworking, 5 laboratoires P1, un large showroom de 230 m<sup>2</sup>, 6 salles de réunion, un espace de conférence ...

Silver innov' porte des **valeurs fortes** en matière d'éthique et de retour à la population et a ainsi développé un réseau de partenaires en adéquation à ces valeurs allant de grands acteurs hospitaliers, universitaires, territoriaux, institutionnels, groupes associatifs de gestion d'Ehpad , large panel acteurs médico-sociaux, associations, fédérations...

Silver innov' **organise ou co organise de nombreux évènements** dont les premières rencontres de l'Innovation et du Médico-Social pour le mieux vieillir destinées à faire rencontrer ces deux mondes et mieux identifier leurs besoins.

Néanmoins, ne peuvent bénéficier de ces services que les entreprises innovantes déjà constituées. Aussi les porteurs de projet ne trouvant pas cette offre de services sur le territoire s'orientent sur les structures d'incubation parisiennes. Le retour en proche couronne après avoir bénéficié de la centralité parisienne est assez difficile malgré un écosystème et des tarifs attractifs.

**L'offre de services en matière d'incubation s'avère être le chaînon manquant du pôle local de développement de la silver économie**

Aussi, Silver innov' avait informé le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre de ce besoin et de son souhait de se doter d'un incubateur afin d'ancrer dès le début les porteurs de projets et leur faire bénéficier de tout cet écosystème.

## Le projet

---

Compte tenu :

- de la convergence des besoins du Territoire Grand Orly Seine Bièvre, de Créative Cluster et de Silver innov',
- de la pluralité des acteurs de l'innovation du territoire et des grands projets institutionnels dans le champ de l'AUTONOMIE : SANTE · HANDICAP · MALADIES CHRONIQUES ( clinique de l'autonomie, institut du handicap, Campus des Métiers et des Qualifications dans les champs de la silver économie, ) ...
- du succès de la première édition Autonom Innov' 2020-2021, ayant permis l'élaboration de projets concrets par les étudiants sur le thème du bien-vieillir ou du handicap.

Les conditions pour poursuivre le dispositif global d'accélération de l'innovation dans le champ de la silver économie : santé, handicap et maladies chroniques sont réunies.

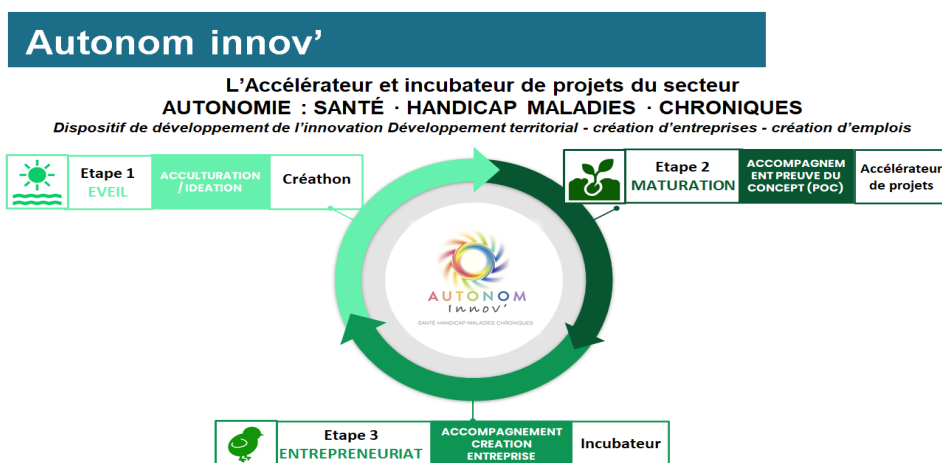
De plus, **ce dispositif soutient le "Projet de territoire"** de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, en répondant aux objectifs de porter collectivement des projets de développement utile à la population.

**Le Territoire Grand Orly Seine Bièvre, Créative Cluster et Silver innov' ont élaboré le dispositif Autonom innov' qui répond aux enjeux territoriaux suivants :**

- Emergence d'innovations adaptées aux besoins du secteur Autonomie : Santé · Handicap · Maladies Chroniques
- Création d'entreprises et d'emplois
- Sensibilisation des étudiants aux enjeux du vieillissement
- Valorisation des emplois du grand âge
- Enrichissement des formations/cycles sur l'entrepreneuriat
- Déploiement des innovations en direction de la population
- Réponse aux besoins des acteurs médico sociaux
- Aide à la prise en compte des enjeux environnementaux dès la conception des solutions
- Valorisation des acteurs du T12 « Silver Territoire »

**Ce dispositif global d'accompagnement de l'innovation est constitué de 3 phases :**

- **Un créathon** pour concevoir des innovations répondant effectivement aux besoins des seniors, soignants, aidants, acteurs médico-sociaux et autres acteurs agissant pour les seniors.
- **Un accélérateur de projets (en phase de démarrage)** pour accompagner jusqu'à la preuve de concept (création de projets).
- **Un incubateur** pour accompagner la création d'entreprise.



- **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir :

- les conditions, les montants, les moyens, les modalités de collaboration ainsi que les conditions d'utilisation des soutiens des parties dans le cadre de la mise en œuvre d'Autonom innov' 2021-2023, dispositif global d'accélération de l'innovation en Autonomie : santé, handicap, maladies chroniques.

- les modalités de contrôle de son emploi, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et à celles du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001. Elle fixe également les engagements réciproques de chacun, afin de servir les objectifs partagés définis en préambule.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Dans le cadre de ce dispositif global d'accompagnement de l'innovation est mise en œuvre 3 phases :

- Un créathon principalement destiné aux étudiants du territoire précédé d'une phase de sensibilisation aux enjeux du vieillissement avec une orientation spécifique en fonction des thèmes retenus.
- Un accélérateur de projets sur 6 mois pour accompagner jusqu'à la preuve de concept.
- Un incubateur pour accompagner la création d'entreprise.

Un descriptif précis est réalisé en annexe 2.

Le financement de ce dispositif sera ouvert à des sponsors/ partenaires financiers publics ou privés pour couvrir les dépenses présentées en annexe 3 et réévaluées pour chaque exercice.

## **ARTICLE 2 : Durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2023.

Cette durée est rendue nécessaire pour permettre à ce dispositif de prendre sa pleine envergure et générer une belle notoriété permettant d'attirer des sponsors/ partenaires financiers publics ou privés.

Dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le Projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 12.2.

## **ARTICLE 3: Gouvernance collégiale du dispositif Autonom innov'**

Autonom innov' est conçu et porté par les 3 parties.

Pour optimiser le fonctionnement du dispositif Autonom innov', une gouvernance est mise en place qui prévoit la désignation d'un pilote technique du projet et un comité technique régulier en fonction des nécessités opérationnelles du projet. Ce comité technique est doublé d'un comité de pilotage à minima trimestriel tel que préciser en annexe 1.

## **ARTICLE 4 : désignation du pilote :**

D'un commun accord, les partenaires désignent Créative cluster comme pilote technique du dispositif Autonom innov' : Il assure la responsabilité financière, la coordination administrative, et opérationnelle et, présente, au nom des partenaires, les demandes de subventions ou de sponsoring pour la réalisation de chaque édition du dispositif.

## **ARTICLE 5 : conditions d'ouverture du partenariat**

Au-delà des partenaires fondateurs signataires de la présente convention, une recherche de partenaires financiers sera effectuée pour la continuité de la mise en œuvre d'Autonom innov'.

Les partenaires financiers pourront être publics ou privés.

Les parties travaillent conjointement à la recherche des partenaires financiers du programme qui sera pilotée par Creative Cluster et fourniront la liste de leurs partenaires réguliers.

Une covalidation du choix des partenaires financiers et de leurs modalités de contribution sera ainsi effectuée en amont par les Parties cocontractantes. Un droit de veto motivé est accordé à chacune d'entre elles. Les parties conviennent que la réussite économique du dispositif est la meilleure des garanties de sa pérennité.

Des ajustements du programme pourront être envisagés tout en garantissant l'adéquation avec les objectifs initiaux d'Autonom innov'.

Des entreprises partenaires pressentis pourront être des acteurs de la filière santé, handicap et Silver Économie (par exemple institutions publiques, structures de financement, banques et assurances et acteurs industriels de la filière (laboratoires du dispositif médicaux et pharmaceutiques).

### **ARTICLE 6 : engagement de Créative Cluster**

6.1 : Pour optimiser le fonctionnement du dispositif Autonom innov', Créative Cluster assume le portage financier et administratif du dispositif et bénéficiera des subventions et participations financières mobilisées pour ce dispositif.

6.2 Créative Cluster s'engage à rechercher activement des partenaires financiers en accord avec les conditions de l'article 5.

6.3 Créative Cluster s'engage à présenter un budget prévisionnel sincère pour chaque édition et à fournir tout document (bilan financier et rapport d'activité de l'édition concernée) dans les 2 mois suivant la fin de chaque édition du dispositif Autonom innov'.

6.4 Créative Cluster s'engage à réaliser une communication et une promotion mettant toujours en avant les trois parties cocontractantes porteuses du dispositif Autonom innov'

6.5 Créative Cluster, en tant que pilote technique, s'engage à assumer la responsabilité des relations entretenues avec tout fournisseur, partenaire financier ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

### **ARTICLE 7: Engagements du Territoire Grand-Orly Seine Bièvre**

7.1 Afin de soutenir le dispositif Autonom innov', le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à attribuer pour l'édition d'Autonom innov' 2021-2023 une subvention d'un montant global maximum de 50 000 € versée selon les modalités suivantes :

- Pour l'année 2021 : un versement de 10 000 €
- Pour l'année 2022 :
  - un premier versement de 20 000 € avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Cette opération Autonom innov 2021-2023 est susceptible de bénéficier d'une convention de financement des fonds européens Feder ITI Seine amont 2014-2020 prolongé jusqu'en juin 2022.

Cette possibilité devrait être connu d'ici début de l'année 2022.

Dans le cas où cette opération pourra bénéficier d'une convention ITI Seine amont, avec l'EPT comme co-financeur, le solde de 20 000 € sur le montant total de 50 000 € sera attribué dans le cadre de la convention ITI Seine amont.

Dans le cas où cette opération ne pourrait bénéficier d'une convention de financement au titre de l'ITI Seine amont, le solde de 20 000 € serait versé dans le cadre de la présente convention d'ici décembre 2022.

7.2 le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à faciliter la mobilisation de financements publics et privés par son soutien à l'identification d'Appels à projets, dispositifs d'aides, ... qui pourraient être mobilisés aux vues des objectifs d'Autonom innov', et à aider au montage des dossiers de demande de financement.

7.3 le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à valoriser le dispositif Autonom innov' sur ses différents supports de communication internes et externes.

7.4 le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à faciliter la recherche de partenaires (experts, financeurs, ...) et des bénéficiaires du dispositif (écoles d'enseignement supérieur, porteurs de projets, startups) par des actions directes de promotion ou indirectes (communication des coordonnées des acteurs mobilisables du territoire, ...)

7.5 le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à réaliser une communication et une promotion mettant toujours en avant les trois parties cocontractantes porteuses du dispositif Autonom innov'

#### **ARTICLE 8 : Engagement de Silver innov'**

8.1 Afin de soutenir le dispositif Autonom innov', Silver innov' s'engage à rechercher des partenaires de l'écosystème du bien vieillir et du handicap.

8.2 Silver innov' s'engage à mettre à disposition par convention les locaux nécessaires au bon déroulement du dispositif Autonom innov', de la phase du créathon à la phase d'incubation. Les conditions financières seront précisées pour chaque édition et validées en comité de pilotage.

8.3 Silver innov' s'engage à faciliter la mobilisation de financements publics et privés par son soutien à l'identification d'Appels à projets, dispositifs d'aides, ... qui pourraient être mobilisés aux vues des objectifs d'Autonom innov', et à aider au montage des dossiers de demande de financement.

8.4 Silver innov' s'engage à valoriser le dispositif Autonom innov' sur ses différents supports de communication internes et externes.

8.5 Silver innov' s'engage à faciliter la recherche de partenaires (experts, financeurs, ...) et des bénéficiaires du dispositif (écoles d'enseignement supérieur, porteurs de projets, startups) par des actions directes de promotion ou indirectes (communication des coordonnées des acteurs mobilisables du territoire, ...)

8.6 Silver innov' s'engage à réaliser une communication et une promotion mettant toujours en avant les trois parties cocontractantes porteuses du dispositif Autonom innov'.

#### **ARTICLE 9 : Régime d'aides d'Etat :**

Le régime d'aides d'Etat applicable dans le cadre de la présente convention sera le même que celui que le Conseil Régional d'Ile de France définira dans le cadre de la convention de financement européens « ITI Seine Amont ».

A défaut de non-éligibilité de ce projet au fonds européens « ITI Seine Amont », la règle



applicable sera celle du régime des DE MINIMIS transparents pour les structures accompagnées concernées.

#### **ARTICLE 10 : Evaluation du partenariat**

Au terme de chaque édition d'Autonom innov', Créative cluster coordonnera et rédigera avec les cosignataires un rapport synthétisant le bilan du dispositif permettant de juger de sa pertinence, son efficacité (en terme d'émergence d'innovation, d'accompagnement, de création d'entreprises,...) mais aussi d'apprécier ses conditions de mise en œuvre et de fonctionnement afin de proposer des pistes d'amélioration.

#### **ARTICLE 11 : Confidentialité et propriété intellectuelle**

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées pour le dispositif, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations confidentielles de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes.

Les trois parties partagent la propriété intellectuelle du dispositif. La marque et le logo sont cédés au territoire qui à ce titre effectuera les démarches nécessaires auprès de l'INPI.

L'EPT Grand-orly Seine bièvre autorise Créative Valley et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à utiliser le logo et la marque d'Autonom innov', déposé à l'INPI

#### **ARTICLE 12 : Résiliation - Révision**

12.1 En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, après un délai de médiation de 2 mois , par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Elle ne donne lieu à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

12.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

#### **ARTICLE 13 : Membre de droit**

Par la présente convention, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre devient membre de droit de l'Association Créative Cluster.

#### **ARTICLE 14 : Litiges**

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait en quatre exemplaires originaux.

*A Ivry sur Seine, le*

**Michel LEPRETRE**

Président de l'EPT Grand-  
Orly Seine Bièvre

**Yann GOZLAN**

Président de  
Créative Cluster

**Marie PIERON**

Présidente de  
Silver Innov'

# Annexe 1

## Composition des comités :

### **Comité technique**

Représentant de creative Cluster : Kristina Rozhkova

Représentant de GOSB : Gilles Bailleux

Représentant de Silver innov' : Annouk Serreau

### **Comité pilotage**

Représentant de Creative Cluster : Kristina Rozhkova, Yann Gozlan

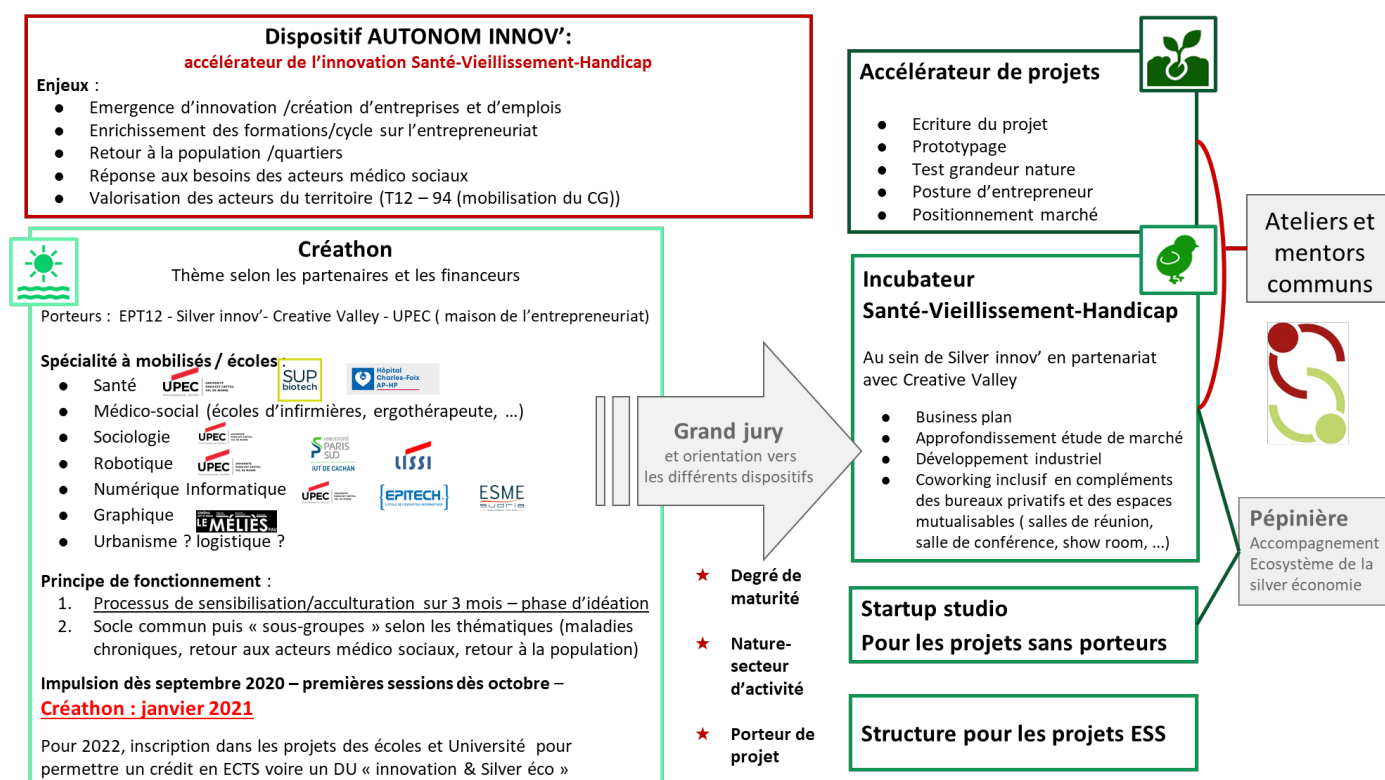
Représentant de GOSB : Gilles Bailleux, Pascal Girod

Représentant de Silver innov' : Annouk Serreau, Isabelle Marchand

Chaque partie pourra proposer des invités

# Annexe 2

## Descriptif détaillé de l'accélérateur Autonom innov'



## CREATHON

Destiné aux étudiants d'établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux académiques du Territoire Grand Orly Seine Bièvre, le créathon se déroulera sur **deux WE de janvier 2022** avec une dizaine d'équipes inter-écoles pour imaginer des solutions et des produits innovants destinés aux seniors, soignants, aidants, acteurs médico-sociaux et tout autre acteur interagissant avec les seniors.

Tous les étudiants intéressés participeront à une phase de deux mois de sensibilisation et d'acculturation au vieillissement et à ses enjeux via des vidéos réalisées par des experts Autonomie : Santé · Handicap · Maladies Chroniques

**Le créathon est ouvert à tous, que vous soyez issu de formation en santé, médico-social, sociologie, robotique, informatique, design, urbanisme, business...**

Destiné aux apprenants du Campus et aux étudiants de tous horizons de l'UPEC et d'écoles d'enseignement supérieurs du territoire, le créathon est précédé d'une phase de plusieurs mois de sensibilisation et d'acculturation au vieillissement et à ses enjeux. Cette phase d'acculturation constituera un moyen efficace de valorisation des métiers du grand âge et de changement de regard sur la fragilité.

Les journées de **créathon** auront comme enjeux de faire rencontrer des experts de la silver économie et de la création d'entreprise afin de challenger les idées/projets. Certain(e)s de ces idées/projets seront sélectionné(e)s pour intégrer de la deuxième phase du dispositif AUTONOM INNOV' : l'**accélération** destinée à accompagner les porteurs vers une première preuve de concept. La troisième phase est l'**incubation** avec comme objectif la création d'entreprise.

### Le créathon en pratique :

Organisation sur deux weekends avec un Matching Day la première journée

Ce Matching Day permettra la rencontre des étudiants et académiques qui souhaitent participer au Créathon, ainsi que les partenaires du programme afin de constituer des équipes qui travailleront sur un projet par la suite.

Chacun se présente en 3 minutes maximum en indiquant son background, sa/ses spécialité(s) et, s'il le souhaite, une idée de projet qu'il compte porter en indiquant les compétences dont il a besoin pour compléter une équipe.

Dans un second temps, les participants peuvent discuter entre eux autour d'un café afin de brainstormer de manière informelle et que les équipes se constituent.

Les journées suivantes sont dédiées à la réflexion des équipes sur le projet et la possibilité d'échanger pendant des rounds d'une heure avec un expert qui puisse orienter les porteurs de projets. Les experts seront issus du secteur de la santé, de la Silver économie, de l'innovation, de la création d'entreprise, du financement, du design, ... .

L'objectif de l'accélérateur est d'accompagner les meilleurs projets du Créathon afin de les structurer, de créer une preuve de concept et de la tester en « grandeur nature » sur le territoire du Grand Orly Seine Bièvre.

Des porteurs de projets issus du territoire et des startups pourront bénéficier de cet accélérateur.

**Il se déroule sur une durée de 6 mois en 3 phases :**

1. Deux mois d'**idéation** qui permettent de formaliser le concept

Cette période permet notamment de suivre des formations sur le thème du programme, mais aussi sur la création et le pilotage de startups.

2. Deux mois de **prototypage** et de test

Cette période va permettre à l'équipe du projet de développer un prototype du projet.

3. Deux mois de **test grandeur nature**

Le prototype de service ou de produit pourra être testé avec les partenaires du territoire afin d'obtenir un retour sur l'usage et l'intérêt par les professionnels du secteur et/ou les usagers.

4. Le **démo day**

A la fin du programme d'accélération, aura lieu un Demo day où les projets seront présentés aux partenaires du programme, à des investisseurs ainsi qu'à des journalistes.

Durant toute la période de l'accélération, les équipes seront accompagnées par des experts métiers et académiques partenaires du programme d'accélération. Un mentor sera également dédié à l'équipe afin de la suivre, de la conseiller, de la challenger et de lui ouvrir des perspectives.

Les équipes seront accueillies au sein du coworking inclusif de Silver innov'.





## INCUBATEUR

## AUTONOMIE : SANTÉ · HANDICAP · MALADIES CHRONIQUES

La période d'incubation a pour vocation d'offrir le meilleur environnement possible aux porteurs de projets du secteur de la Silver Economie. Il s'agit d'un ensemble d'outils, contenus, animations proposées aux entrepreneurs, porteurs de projets innovants centrés sur les problématiques de l'autonomie pour les guider dans les différentes étapes de leur développement et leur apporter les éléments de support nécessaires à leur succès.

L'incubateur s'appuie notamment sur l'expertise de Creative Valley et ses nombreux programmes afin d'accompagner les porteurs de projet vers la création d'entreprise solide, leur business plan, leur structuration, leurs financements, etc. mais aussi de l'expertise de Silver innov' qui accompagne depuis plus de 5 ans les jeunes entreprises innovantes dans le champ de la silver économie, de sa capacité à mobiliser un réseau d'experts métiers et un écosystème local très riche.

### **Un programme intensif d'incubation de 6 mois minimum**

Basé sur le programme SDK développé par Créative Vallée, l'accompagnement mixte des séances de travail entre les CEOs, in-situ, du mentorat et des sessions avec des experts de l'écosystème en fonction du besoin des startups.

Chaque porteur de projet est accompagné individuellement par des mentors dédiés et aura accès à un panel d'ateliers d'accompagnement, d'accès à de l'expertise et des actions de networking.

- |                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| - Business Plan             | - Juridique                  |
| - Stratégies de Financement | - Marketing                  |
| - Branding, UX              | - RH                         |
| - Sales Pitch               | - écosystème silver économie |

Un programme pragmatique et axé sur le partage d'expérience et fortement connecté aux acteurs et outils de l'écosystème Grand Orly Seine Bièvre

Pendant toute la période d'accompagnement, les startups bénéficieront d'un accueil dans les locaux de Silver innov' à Ivry.

# Annexe 3 : Données financières

BUDGET AUTONOM -INNOV' 2 - 2021-2023				Sensibilisation/création					Accélérateur de projets						Incubateur					Rédaction du rapport final						
				sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	TOTAL			
Sensibilisation / Créathon	Couts directs	COMMUNICATION	1	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00	-1 500,00																-3 500,00		
		MARKETING	1	0,00	0,00	0,00	-1 500,00	0,00																	-1 500,00	
		MENTORS	8	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 500,00																	-2 500,00	
		SENIOR ADVISOR	2	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 400,00																	-2 400,00	
		REPAS CAFE	70	0,00	0,00	0,00	0,00	-350,00																	-350,00	
		REPAS JURY	40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	
		GESTION CANDIDATURES	4	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00																	-1 000,00	
		DEPLACEMENT	10	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00																		-1 000,00
		SITE WEB	1	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000,00																		-1 000,00
		PRINT & GOODIES	1	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 300,00																		-1 300,00
		SOCIAL MEDIAS	1	0,00	0,00	0,00	-500,00	-1 000,00																		-1 500,00
						-500,00	-500,00	-500,00	-2 500,00	-12 050,00																-16 050,00
		Accélérateur de projets	Couts directs	COMMUNICATION	1						-1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00										-3 000,00
MENTORS	8								-6 666,67	-6 666,67	-6 666,67	-6 666,67	-6 666,67	-6 666,67										-40 000,00		
EXPERTS	1								-166,67	-166,67	-166,67	-166,67	-166,67	-166,67											-1 000,00	
SENIOR ADVISOR	1								-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00											-9 000,00	
DEPLACEMENT	20								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00											0,00	
						0	0	0	0	0	-9 333,33	-8 333,33	-9 333,33	-8 333,33	-9 333,33	-8 333,33										-53 000,00
Incubateur / Demo Day	Couts directs	MENTORS/COACHING	6												-333,33	-333,33	-333,33	-333,33	-333,33	-333,33				-2 000,00		
		ATELIERS / DESIGN THINKING	1													-166,67	-166,67	-166,67	-166,67	-166,67	-166,67				-1 000,00	
		WORKSHOPS	4													-1 083,33	-1 083,33	-1 083,33	-1 083,33	-1 083,33	-1 083,33				-6 500,00	
		OFFICE HOURS	1													-416,67	-416,67	-416,67	-416,67	-416,67	-416,67				-2 500,00	
		DEMO DAY DEPLACEMENT	20													-500,00									-500,00	
		DEMO DAY REPAS	1													-1 500,00									-1 500,00	
																-4 000,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00				-14 000,00
Cout RH	SALAIRE KRISTINA			-2 899,72	-2 899,72	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84	-3 106,84				-58 615,67		
	SALAIRE ANOUK																							0,00		
	SALAIRE YANN			-800,00				-800,00			-800,00			-800,00										-5 600,00		
	LOCATION D'ESPACES SILVER INNOV'																							0,00		
Autre	DEPENSES LIEES AU FONCTIONNEMENT			-704,96	-584,96	-616,03	-1 216,03	-4 201,03	-3 266,03	-2 966,03	-3 386,03	-2 966,03	-3 266,03	-3 086,03	-1 666,03	-1 186,03	-1 066,03	-1 066,03	-1 066,03	-1 186,03				-33 495,30		
<b>total salaires</b>				-4 904,67	-3 984,67	-4 222,86	-6 822,86	-20 157,86	-15 706,20	-14 406,20	-16 626,20	-14 406,20	-15 706,20	-15 326,20	-8 772,86	-7 092,86	-6 172,86	-6 172,86	-6 172,86	-7 092,86				-97 710,97		
<b>DEPENSES</b>																								-180 760,97		
<b>NET</b>																										